Annexe 4 : régime des décharges de direction à la rentrée 2023

Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires en REP et hors REP	
Nombre de classes	Décharge
4 à 5	25%
6 à 8	33%
9 à 11	50%
12 et plus	100%

Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires en REP+ (Politique départementale)	
Nombre de classes (maternelles ou élémentaires)	Décharge
3 à 5	25%
6 à 7	33%
8 à 11	50%
12 et plus	100%

Rappel : les groupes de rémunération sont définis comme suit : 1 à 3 classes ; 4 à 9 classes ; 10 classes et plus.